



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées

Question écrite n° 35736

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée général. La réforme entreprise en 2010 avait pour objectif de limiter la hiérarchie implicite entre séries. Cette réforme comportait plusieurs éléments positifs comme l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration en seconde, un tronc commun pour les trois séries, une souplesse d'organisation laissée aux équipes pédagogiques enfin la possibilité donnée aux lycéens d'une réorientation en fin de première. Ces changements se sont faits dans un contexte de diminution des moyens. Il semble que la réforme n'ait été que partiellement mise en œuvre et que les pratiques pédagogiques, y compris au regard de ce qui est pratiqué au collège, n'aient pas été toujours adaptées. Elle lui demande si une évaluation va être mise en œuvre de façon à estimer les effets de la réforme et améliorer l'existant, si les parcours entre collège et lycée vont être améliorés, et si les pratiques pédagogiques les plus adaptées seront encouragées.

Texte de la réponse

Un travail de suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique a été confié à l'inspection générale de l'éducation nationale et à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Les résultats de cette évaluation, en cours de réalisation, constitueront des ressources importantes pour la conduite d'un bilan de cette réforme. Par ailleurs, la Direction Générale de l'enseignement scolaire effectue des analyses sur la mise en place de la réforme des lycées sur la base des constats des dernières rentrées. L'ensemble de ces travaux permettront d'effectuer un bilan de la réforme des lycées à compter du début de l'année civile 2015. S'agissant spécifiquement de la question de la liaison collège-lycée, améliorer la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité est une des priorités de la politique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La circulaire de rentrée 2014 souligne ainsi que, « pour favoriser la fluidité des parcours, ce sont toutes les transitions qui doivent être mieux accompagnées : celle entre la grande section de maternelle et le cours préparatoire ; celle entre chaque cycle, à l'école comme au collège ; celle entre le collège et les trois voies du lycée ; celle enfin entre le lycée et l'enseignement supérieur, en étant attentif aux acquis des élèves, aux méthodes de travail, à la continuité de l'orientation et au repérage des signes précurseurs du décrochage ».

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35736

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8592

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10858